

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1483

présenté par  
M. Paris

-----

**ARTICLE 37**

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« même »

le mot :

« présent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence : il n'existe pas d'article 446-3 dans le code de procédure pénale, et c'est bien le code pénal qui est visé par cette référence.